

Pour Qui ?

Tous les salariés de l'entreprise amenés à évoluer en atmosphère explosive (*purge de gaz de chaudière...*).

Quand ?

Au moment de l'embauche.

Objectifs ?

La formation doit viser à protéger les travailleurs contre tous les risques d'explosion.

Durée ?

Non définie par la réglementation

Durées pratiquées par les OF :

- > Encadrement : 1 à 2 j
- > Opérateurs : 0,5 j

Par qui ?

Par un organisme de formation (OF) certifié.

Sanction de stage ?

Oui

- > Certificat délivré par l'INERIS

Recyclage ?

Non

Référence réglementaire

Article R. 4227-49 du Code du travail

